

COMMISSION FEDERALE DES JUGES ET ARBITRES  
COMMISSION FEDERALE NATATION COURSE

**A l'attention :**

- **des présidentes et présidents des Comités Régionaux,**
- **des cadres techniques,**
- **des responsables régionaux des officiels de natations courses,**
- **des entraineurs et de clubs.**

**Le 15 décembre 2014**

Lors du congrès extraordinaire de la FINA, réuni à l'occasion des championnats du Monde à Doha des adaptations des règlements sportifs ont été votées.

Compte tenu des Championnats de N2 en bassin de 25 m qui réuniront ce week end plusieurs milliers de nageurs, il est décidé de communiquer sans attendre d'avoir la publication officielle de la FINA, la principale modification apportée aux règlements de natation course.

Elle concerne l'article SW 7.1 relatif à la Brasse qui est modifié comme suit :

**Ancienne rédaction :**

**SW 7.1** Après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant jusqu'aux jambes pendant lequel le nageur peut être submergé. ~~Un seul coup de pieds de papillon est autorisé pendant la première traction de bras, suivie par le mouvement de jambes de brasse~~

**Nouvelle rédaction :**

**SW 7.1** Après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant jusqu'aux jambes pendant lequel le nageur peut être submergé. ~~Après le départ et après chaque virage, un seul coup de pieds de papillon est autorisé à n'importe quel moment avant le premier mouvement de jambes.~~

**Cette modification signifie qu'il n'est plus imposé d'avoir amorcé la première traction de bras pour placer le seul « coup de pieds de papillon » autorisé avant le mouvement de jambes (qui suit la traction de bras). Ce « coup de pieds de papillon » peut être placé à n'importe quel moment.**

-----

Denis CADON - Président de la Commission des Juges et Arbitres

Gilles SEZIONALE - Président de la Commission Natation Course

Patrick DELEVAL - Directeur Technique National